



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail : justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanriqths.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°020/JUST/2025

SEQUESTRATION, DETENTION ILLEGALE ET ARBITRAIRE DES AGENTS DE CONGO ASTRAL COMPANY (CAC) A KOLWEZI : JUSTICIA ASBL EXIGE LEUR LIBERATION IMMEDIATE ET SANS CONDITIONS

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement durable suit de près la situation précaire et préoccupante dans laquelle se trouve plus de 400 agents de sécurité recrutés par la société de sécurité privée dénommée Congo Astral Company, CAC en sigle, depuis près d'une semaine dans la ville de Kolwezi, Province du Lualaba.

En effet, dans la matinée du samedi 09/08/2025 les forces de sécurité de Kolwezi dans la Province du Lualaba avaient procédé à l'enlèvement des agents de la société de sécurité privée CAC à leur lieu de logement au Quartier Golf, Commune Manika et ont été conduits dans une parcelle qui n'est ni un cachot, ni une maison de détention. Ils y sont détenus dans des conditions infra humaines, passant nuits à la belle étoile et n'ayant pas d'endroit où faire leurs petits et grands besoins. 7 femmes dont certaines allaitent des bébés vivent également dans ces mêmes conditions.

Depuis leurs arrestations, ils sont en train d'être auditionnés par des officiers de police judiciaire de l'Auditorat Militaire Garnison de Kolwezi, de l'agence Nationale des renseignements et de la police nationale congolaise pour qu'ils connaissent enfin le motif de leur séquestration.

Monsieur Yannick Lumbu, Gérant statutaire de la société CAC, arrêté le dimanche 10/08/2025 et détenu irrégulièrement à l'Etat-major de l'armée, a été mis en résidence surveillée par l'Auditeur Militaire de Garnison de Kolwezi.

Selon les supports vidéo diffusés le jour de leur arrestation, les services de sécurité de la Province du Lualaba reprocheraient à CAC d'avoir utilisé du matériel qu'ils qualifient de militaires sans en avoir qualité, ce qui a permis à JUSTICIA Asbl de chercher d'avantage des informations que voici :

- Congo Astral Company a, bel est bien, reçu les autorisations valant attestation d'homologation des équipements N° 050/2022 portant sur veste anti-émeute, casque anti-émeute, bouclier anti-émeute, bottine de sécurité...qui ne peuvent pas être confondus à du matériel militaire pour une entreprise régulièrement enregistrée et détenant un permis d'exploitation ;
- Des sources concordantes de l'Agence Nationale des Renseignements à Lubumbashi confirment que ces agents de CAC avaient été identifiés avec empreinte digitale, ont été formés. Ils ont été enregistrés dans une banque de données à laquelle l'entreprise a fait recours pour répondre à l'urgence de déploiement des éléments sur un site minier.
- En tout état de cause, ni le port de ces tenues et matériels, ni leur rassemblement dans leur lieu de logement ne constitue ni une infraction militaire, ni une menace pour la sécurité et la paix dans la province du Lualaba.

JUSTICIA Asbl condamne fermement les propos tribalistes qui ont été tenus par certains responsables de la Province du Lualaba au sujet des origines de certains de ces agents CAC.

JUSTICIA Asbl s'insurge contre l'attitude du ministre provincial de l'intérieur qui prend en otage ces personnes au point de pousser l'Auditeur Militaire Garnison de Kolwezi à poser des actes contraires à la loi.

Elle regrette ce montage savamment fait par des individus membres du Gouvernement provincial du Lualaba et disposant des sociétés de sécurité privée dans le but de ternir l'image de CAC et lui arracher le marché qui doit utiliser ces agents recrutés à partir de sa banque des données.

Eu égard à tout ce qui précède, JUSTICIA Asbl recommande :

Au Vice Premier Ministre et ministre de l'intérieur :

- D'interpeller et faire sanctionner les autorités gouvernementales du Lualaba qui ont induis ses services en erreur au point de mettre en place une commission d'enquête sur une fausse alerte

A l'Auditeur Militaire Garnison de Kolwezi :

- De libérer toute affaire cessante et sans conditions les 407 agents de la société CAC

Fait à Kinshasa, le 15 Aout 2025



Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président